

Compte-rendu et Procès-Verbal Séance du vendredi 5 avril 2019

L' an 2019 et le 5 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel Maire.

Présents : MORVANT Michel, Maire, GUILLANIC Floriane, LE LAIN Jean-Luc, PERRET Jean-Yves, FORET Marie-Christine, LARDEUX Philippe, LE CLAINCHE David, PUISSANT Irène.

Excusé(s) ayant donné procuration : EZONEN René à LE LAIN Jean-Luc, ROUILLE Nathalie à PUISSANT Irène, GUIFFES Eric à LARDEUX Philippe.

Excusé(s) : CORNEC Joseph ; Absent(s) : MOUNIER Anne-Solange, GUILLERM Brigitte, LE GAL Nicolas.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 8
- Votants : 11

Date de la convocation : 20/03/2019

Date d'affichage : 20/03/2019



A été nommé secrétaire : GUILLANIC Floriane

SOMMAIRE

1. Comptes de gestion et comptes administratifs 2018 du budget principal et des budgets annexes
2. Taux d'imposition 2019
3. Affectation des résultats et budgets primitifs 2019
4. Achat de jeux extérieurs pour le plan d'eau
5. Indemnités de conseil de Mme la Trésorière de Gourin
6. Questions diverses

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18 heures et constate que le quorum est atteint.

1. Comptes de gestion et comptes administratifs 2018 du budget principal et des budgets annexes

réf : 01/05/04/2019

Compte de gestion 2018 - Budget principal

En application de la législation, le maire soumet pour examen le compte de gestion 2018 du budget principal de Madame la trésorière.

Les résultats constatés de l'exercice 2018 sont identiques à ceux du compte administratif correspondant, à savoir :

Excédent de fonctionnement	+214 399,50 €
Excédent en investissement	+255 608,98 €

M. le maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 02/05/04/2019

Compte de gestion 2018 - Budget annexe Station-service

Vu les rapports d'activités de la station de carburants et de la station de lavage présentés aux membres de l'assemblée et approuvés lors de la séance du 8 mars 2019,

En application de la législation, le maire soumet pour examen le compte de gestion 2018 de Madame la trésorière du budget annexe de la station-service communale.

Le résultat constaté de l'exercice 2018 est identique à celui du compte administratif correspondant, à savoir :
BUDGET ANNEXE STATION-SERVICE COMMUNALE

Excédent de fonctionnement	+16 805,37 €
----------------------------	--------------

M. le maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Station-service communale.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 03/05/04/2019

Compte de gestion 2018 - Budgets annexes Assainissement et Lotissement des Ecoreuils

En application de la législation, le maire soumet pour examen les comptes de gestion 2018 des budgets annexes, hors station-service communale, de Madame la trésorière.

Les résultats constatés de l'exercice 2018 sont identiques à ceux des comptes administratifs correspondants, à savoir :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Excédent de fonctionnement	+1 154,57 €
Excédent d'investissement	+3 166,31 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT CITE DES ECUREUILS

Solde de fonctionnement	0
Solde d'investissement	0

Aucune écriture n'a eu lieu sur ce budget durant l'exercice 2018.

M. le maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice 2018 des budgets annexes hors station-service communale.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2. Taux d'imposition 2019

réf : 04/05/04/2019

Taux des taxes d'imposition directes locales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir en 2019 les taux de l'année précédente pour les taxes d'impositions directes locales, à savoir :

- taxe d'habitation :	8,12 %,
- taxe sur le foncier bâti :	12,78 %,
- taxe sur le foncier non bâti :	33,58 %.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

3. Affectation des résultats et budgets primitifs 2019

réf : 05/05/04/2019

Affectation des résultats du compte administratif 2018 - Budget principal

Le Conseil Municipal délibère et décide d'affecter les résultats du compte administratif 2018 comme suit :

- report de l'excédent d'investissement de 169 051,09 € au compte R001;
- affectation de l'excédent de fonctionnement comme suit :
 - 123 141,61 € en report de résultat de fonctionnement au compte R002,
 - 200 000,00 € en excédent de fonctionnement capitalisé au c/1068.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 06/05/04/2019

Approbation du budget primitif 2019 de la commune

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 de la commune arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	1 323 292,77 €
Dépenses et recettes d'investissement :	937 365,15 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2019 de la commune,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2019 de la commune arrêté comme présenté ci-dessus.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 07/05/04/2019

Affectation des résultats du compte administratif 2018 - Budget annexe Station-service

Le Conseil Municipal délibère et décide d'affecter les résultats du compte administratif 2018 comme suit :

BUDGET STATION-SERVICE

- report de l'excédent de fonctionnement de 61 490,78 € en report de fonctionnement au compte R002.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 08/05/04/2019

Approbation du budget primitif 2019 de la station-service communale

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 arrêté, comme suit :

BUDGET STATION-SERVICE COMMUNALE

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 499 490,78 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2019 de la station-service communale

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif annexe 2019 de la station-service communale arrêté comme présenté ci-dessus.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 09/05/04/2019

Convention de gestion 2019 avec la station-service communale

Monsieur le président expose que la mairie met à disposition de la station-service communale les moyens matériels et le personnel administratif et technique assurant la gestion du service.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer en faveur d'une convention avec la mairie qui précise les modalités et le montant annuel du coût de cette mise à disposition, et d'autoriser le maire à signer ladite convention.

Le montant de la convention pour 2019 est fixé à :

- Pour la mise à disposition du personnel administratif et technique :
13 525,00 € à mandater au c/6215 du budget de la station-service,
- Pour les indemnités de régie :
746,67 € au c/6225,
- Pour la mise à disposition des moyens matériels :
1 200,00 € au c/658.

Le conseil, ayant écouté l'exposé et après en avoir délibéré, se prononce en faveur de la délibération proposée et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ; des crédits suffisants sont inscrits au budget de la station-service.
A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 10/05/04/2019

Affectation des résultats du compte administratif 2018 - Budgets annexes Assainissement et Lotissement des Ecureuils

Le Conseil Municipal délibère et décide d'affecter les résultats des comptes administratifs 2018 des budgets annexes hors station-service comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT

- report du déficit en investissement de 18 163,45 € au compte D001;
- report de l'excédent de fonctionnement comme suit :
 - 3 304,91 € en report de fonctionnement au compte R002 ;

BUDGET LOTISSEMENT DES ECUREUILS

- report du déficit d'investissement de -103 237,00 € au compte D001;
- report de l'excédent de fonctionnement de 27 749,81 € au compte R002.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 11/05/04/2019

Approbation des budgets primitifs annexes 2019 de l'Assainissement et du Lotissement des Ecureuils

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les budgets primitifs 2019 arrêtés, comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT

Dépenses et recettes de fonctionnement : 21 131,70 €

Dépenses et recettes d'investissement : 35 821,70 €.

BUDGET LOTISSEMENT DES ECUREUILS

Dépenses et recettes de fonctionnement : 137 459,92 €
Dépenses et recettes d'investissement : 212 942,11 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2019 de l'assainissement,
Vu le projet de budget primitif 2019 du lotissement des Ecoreuils,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les budgets primitifs annexes 2019 hors station-service communale ainsi présentés.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

4. Achat de jeux extérieurs pour le plan d'eau

réf : 12/05/04/2019

Jeux d'extérieurs pour le Plan d'eau

Monsieur le Maire rappelle que des jeux d'extérieurs pour enfants sont installés au plan d'eau. Ces jeux sont anciens et en mauvais état. Ils étaient devenus dangereux pour les enfants. La municipalité a donc décidé de les faire enlever par les agents du service technique. Il est proposé à l'assemblée de décider de leur remplacement.

La commission des travaux a rencontré plusieurs représentants de sociétés spécialisées en la matière. Les modèles sont très divers et les prix également.

Après avoir comparé les propositions, la commission propose de retenir la société SYNCHRONICITY pour :

- la fourniture et la pose d'une structure "Eris" pour enfants de 2 à 12 ans,
- la fourniture et la pose d'un jeu tourniquet "Tourmicoti" pour enfants de 2 à 8 ans,
- de gravillons roulés pour être posé sur ces emplacements,
- un panneau mural "Hiboo",
- un coût total de 29 104,86 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil décide de retenir le projet présenté et autorise le maire à signer le devis de la société SYNCHRONICITY correspondant, ainsi que toutes pièces y afférent.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

5. Indemnités de conseil de Mme la Trésorière de Gourin

réf : 13/05/04/2019

Concours du receveur municipal - Attribution d'une indemnité de conseil

Le Conseil Municipal

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme BOUSSION Catherine, receveur municipal, soit un montant de 559,21 euros au titre de l'exercice 2018,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires, soit un montant de 45,73 euros.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

6. Questions diverses

◆ Offre d'emploi

La commune recrute un agent technique polyvalent pour rejoindre l'équipe du service technique à l'occasion de la mutation de M. GUILLOTIN. L'offre d'emploi est consultable à la mairie et les candidatures sont à adresser avant le 18 avril 2019.



En mairie, le 20/04/2019

Le Maire
Michel MORVANT